

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: - (1993)
Heft: 56: L'homme qui aimait les étoiles

Artikel: Accord sur le rapatriement des tamouls : un dissuasif coup d'essai
Autor: Diesbach, Roger de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-848011>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ACCORD SUR LE RAPATRIEMENT DES TAMOULS

Un dissuasif coup d'essai

Les requérants d'asile, tout le monde en parle. Bon nombre d'Etats européens se dotent actuellement d'une législation de plus en plus restrictive en matière d'asile, de crainte de ne plus pouvoir maîtriser les flux migratoires. La Suisse n'échappe pas au phénomène et tente, sous la pression de divers partis politiques, d'apporter ses réponses. En voici l'une d'entre elles.

PAR ROGER DE DIESBACH / BRRI

consultante par l'Office fédéral du personnel, l'administration n'est pas un cas désespéré. Par rapport au secteur privé, Berne s'est attaquée à la promotion féminine sur le tard et ses réformes vont prendre du temps, lourdeur bureaucratique oblige. "Mais, même en période de crise, elle poursuit ses efforts. Car les ordres sont venus d'en haut..."

Avec le temps, va...

En décembre 91, le Conseil Fédéral donnait ses instructions. "Les responsables à tous les niveaux hiérarchiques veilleront à ce que les femmes soient équitablement représentées", y compris "dans les fonctions et les classes de traitement supérieures". Encouragement systématique à la formation continue, mises au concours formulées au féminin, critères de nomination adaptés aux femmes (expérience sociale, plutôt que militaire), font partie de ces intentions. Concrètement, le Conseil Fédéral chargeait la Chancellerie fédérale, les secrétariats généraux et les offices fédéraux d'établir leurs programmes et de les transmettre au Bureau fédéral de la condition féminine. Dernier délai : le 1er janvier 1993. Sur la centaine de programmes envisagés, un peu moins d'un quart sont aujourd'hui parvenus au Bureau...

Coup d'essai ou coup dissuasif ? L'accord entre la Suisse et le Sri Lanka pour le rapatriement des Tamouls vivant en Suisse est un peu les deux, admet André de Graffenried, ambassadeur de Suisse au Sri Lanka : "Pour les Tamouls du Sri Lanka, la Suisse, qui a suspendu depuis 1986 le renvoi des Tamouls, constitue une invitation à la migration. L'un des buts de cet accord est de casser cette image".

Que prévoit cet accord ? Qui sera rapatrié ? Urs Scheidegger, le nouveau "Monsieur Réfugié", déclarait avec prudence en août dernier que la Suisse ne renverrait que 600 Tamouls jusqu'à fin 94. C'est peu lorsqu'on sait que 120 Tamouls arrivent chaque mois en Suisse. André de Graffenried en dit plus : "Il y a 25.000 Tamouls en Suisse, parmi lesquels 17.000 sont demandeurs d'asile et 6.000 détenteurs d'un permis B (permis de séjour). On rapatriera d'abord les derniers venus. Ensuite, les moins anciens". Est-il prévu de renvoyer les 2800 Tamouls entrés en Suisse en 1992 ? Et les 7200 Tamouls qui ont demandé l'asile helvétique en 1991 ? L'Ambassadeur se borne à répondre que les Ta-

mouls seront rapatriés "dans la sécurité et la dignité, par petits groupes, après consultation des autorités cinghalaises. Ceux qui partiront sans propres moyens pourront recevoir des autorités fédérales une aide financière et le billet d'avion leur sera payé".

Mesure de sécurité

André de Graffenried ne croit pas que les rapatriés seront persécutés. Les derniers 800 à 1000 Tamouls que la Suisse a expulsé ces quatre dernières années pour différents délits n'ont pas eu d'ennuis, souligne-t-il. Et sur les 30.000 Tamouls revenus dans le Sud de l'Inde dernièrement, un seul est encore en prison. Mais pour ne pas être suspects, les Tamouls renvoyés devront avoir des papiers d'identité solides délivrés par le consulat du Sri Lanka à Genève. En cas d'ennuis, les familles pourront demander une enquête au HCR (Haut Commissariat aux Réfugiés), et l'aide de l'Ambassadeur de Suisse au Sri Lanka. Mais quel est le rôle du HCR ? "Si les Tamouls viennent en Suisse, explique André de Graffenried, c'est pour fuir l'insécurité mais aussi pour des raisons économiques. Le produit national brut par habitant et par

an est de 35.000 dollars en Suisse contre 550 au Sri Lanka. Résultat : un exode qui fausse l'institution de l'asile. C'est pourquoi le HCR est favorable à un rapatriement des Tamouls sous certaines conditions de sécurité. S'il veut une Europe ouverte aux vrais réfugiés, le HCR doit s'engager pour limiter les abus".

"Développements positifs"

Le Nord et l'Est du Sri Lanka sont toujours en guerre, le Sud est habité par des Cinghalais hostiles aux Tamouls. Alors, où renvoyer nos Tamouls ? André de Graffenried : "Pas dans les zones en conflit. Pour le reste, il appartient aux autorités sri-lankaises d'en décider. Mais il n'est pas juste de prétendre que les Tamouls sont persécutés au Sri Lanka. Il y a eu des développements positifs dans ce pays. Depuis 1983, il n'y a plus guère de persécutions de Tamouls dans les zones cinghalaises. Même le meurtre du président Ranasinghe Premadasa, le 1er mai dernier, n'a pas provoqué de mouvement de vengeance. Pas même dans la capitale de Colombo qui compte un tiers de Tamouls. Les droits de l'homme sont mieux respectés. Il y a moins d'arrestations et de personnes disparues."

Pas d'angélisme

L'Ambassadeur suisse au Sri Lanka sombre-t-il dans l'angélisme ? Non ! Il admet que certains arguments militent aussi contre le rapatriement : "Les conflits

POUR PROMOUVOIR LE DROIT HUMANITAIRE

Le CICR engage Shéhérazade

PAR MARIE-CHRISTINE PETIT-PIERRE



Au Moyen-Orient, les délégués très spéciaux du CICR s'appellent Shéhérazade, Saladin ou le Calife Ali. Ils oeuvrent pour la prévention des crimes de guerre et pour sensibiliser la population au rôle du CICR

(Comité International de la Croix Rouge). Roland Huguenin, chef de délégation au Caire, a décidé de mener une campagne utilisant les grandes figures de l'histoire arabe. Une première qui servira de modèle aux autres régions du monde.

qui continuent au Nord et à l'Est, le peu d'espoir d'arriver à une solution politique, les 600.000 réfugiés déjà dispersés dans le pays, un respect des droits de l'homme qui reste préoccupant". Graffenried l'affirme pourtant : "L'accord demandé par la Suisse tient compte de ces difficultés". Mais cet accord devrait déjà être signé. Début août, Urs Scheidegger annonçait une conclusion dans les deux à six semaines. André de Graffenried admet que le nouveau gouvernement n'est pas ravi à l'idée d'assister à un retour massif de Tamouls, d'autant que l'émigration rapporte de l'argent. Colombo ne le dit pas, mais l'Ambassadeur de Suisse attend la signature de son accord depuis le mois de mai. ■

NdLR : Les partis politiques n'ont pas, les derniers mois, ménagé leurs critiques à l'égard du Conseil Fédéral. Certains y sont même allés de leur initiative. Dernière en date : "Contre l'immigration clandestine", lancée par l'UDC qui vient de récolter les 110.000 signatures nécessaires. A noter que les cantons ne semblent pas avoir la même conception du droit d'asile. Zurich, par exemple, arrive en tête de liste pour les signatures (44.000) de l'initiative de l'UDC. On pourrait penser que la proportion d'étrangers vivant dans le canton (18,6%) a rendu les Zurichois sensibles au problème des étrangers. Mais alors, qu'en est-il de Vaud qui, avec 23,8% d'étrangers, n'a "offert" que 1.600 signatures à l'UDC ? Ou Genève (205 signatures) qui compte 32% d'étrangers ? ■

"Depuis des années on constate des violations très graves du droit humanitaire. Ignorance, volonté délibérée ? De toutes façons, il faut promouvoir ces principes afin que les miliciens des forces armées sachent qu'il y a un minimum à respecter". Roland Huguenin s'est donc mis à la tâche de façon extrêmement originale. Loin des textes traduits racontant l'histoire du CICR, il a voulu un matériel "créé par les Arabes pour les Arabes". Parti de la constatation que "le droit humanitaire fait partie de toute culture", Roland Huguenin a cherché, dans l'histoire, les éléments susceptibles d'être mis en parallèle avec les idées de base du droit humanitaire. Pour découvrir que, depuis le début de l'islam, les chefs guerriers donnaient des instructions dignes de figurer dans le texte de la Convention de Genève.

Saladin et les autres

Si Saladin, l'adversaire de Richard Cœur de Lion lors des Croisades, se trouvait aujourd'hui en Somalie ou en Yougoslavie, il ordonnerait la distribution de vêtements et de nourriture et il épargnerait les convois humanitaires. Le Calife Ali interdirait à ses soldats de

violer les femmes, de s'attaquer aux personnes sans défense. Le calife el Muatasim veillerait à ce que les membres d'une même famille ne soit pas séparés. Et Abou Bakr ne permettrait pas la destruction des ressources agricoles de ses ennemis. Roland Huguenin, pour illustrer et commenter les principes humanitaires, a donc puisé dans la mémoire arabe. Le résultat ? Un calendrier du droit humanitaire illustré par des miniatures médiévales arabes et commenté par des textes anciens. " Nous ne voulions pas utiliser un dessin moderne, puisqu'il fallait parler à la mémoire des gens. Les rares miniatures que nous avons (l'islam est contre les représentations anthropomorphes), ne correspondaient pas aux textes. Nous les avons découpées et rassemblées, un travail accompli par des artistes d'ici. Nous avons distribué ce calendrier aux responsables politiques, aux sociétés nationales du Croissant Rouge. Le succès a été tel que nous allons en faire un livre.

Les mille et un jour

Pour toucher l'ensemble de la population, l'équipe de Roland Huguenin a eu recours à Shéhérazade. Dans un feuilleton de 30 épisodes, diffusé par les radios

arabes, la conteuse populaire raconte les "mille et un jours" : une suite d'aventures dans les pays en guerre. Shéhérazade se fait ambassadrice du droit humanitaire, elle interpelle le roi pour qu'il les respecte. Un mélange d'humour (le roi joue les bouffons) et d'aventures, rédigé en prosodie rythmée comme les contes traditionnels. "C'est une première pour le CICR, souligne Roland Huguenin. Nous nous sommes assurés la collaboration de deux vedettes du cinéma égyptien, de chanteurs et de scénaristes arabes. "Le succès du feuilleton devrait déboucher sur une réalisation télévisée. Dans le même esprit, Roland Huguenin s'attaque à la bande dessinée. "Dans le monde arabe, ce domaine est réservé aux enfants. Nous allons commencer par utiliser le canal de la BD pour adolescents. Nous sommes en train de réaliser quelques épisodes d'aventures avec des dessinateurs locaux". Fort de cette expérience multiple, Roland Huguenin est venu à Genève encourager ses collègues à suivre le même type de démarche. "Le CICR veut s'engager dans ce domaine, ce que nous faisons est un peu le prototype de cette nouvelle approche du droit international humanitaire". ■